PUBLIÉ LE 30/10/2023 - MIS À JOUR LE 04/06/2024

Malocide 50 mg comprimé pelliculé – [pyriméthamine]

Rupture de stock 27/10/2023

Information pour les patients

- Daraprim vous a été délivré en remplacement de Malocide en raison de tensions d'approvisionnement touchant ce médicament. Les deux médicaments ont les mêmes indications et contiennent la même substance active (pyriméthamine) mais en quantités différentes ; **la posologie doit donc être adaptée pour atteindre la dose quotidienne adéquate de pyriméthamine**. Par exemple, vous devrez prendre 2 comprimés de Daraprim au lieu d'un comprimé de Malocide.
- **Daraprim contient du lactose**. Si vous êtes intolérant au lactose, informez-en votre pharmacien.

DCI

Pyriméthamine

Indications

Traitement de la toxoplasmose

Laboratoire exploitant

Sanofi Winthrop Industrie

Observations particulières

- Rupture d'approvisionnement de la spécialité Malocide 50 mg comprimé à compter du 31 octobre 2023.
- Mise à disposition exceptionnelle et transitoire d'unités de la spécialité Daraprim 25 mg comprimé. initialement destinées au marché belge, à partir du 03/06/2024.

Courrier d'information à l'attention des professionnels de santé en date du 29/05/2024 (04/06/2024)

Courrier à l'attention des pharmaciens d'officine dans le cadre de la dispensation de Daraprim (29/05/2024)

Courrier à l'attention des patients dans le cadre de la dispensation de Daraprim (29/05/2024)

- Remise à disposition indéterminée

Afin de sécuriser autant que possible la situation en France et de préserver les stocks disponibles, la vente et l'exportation du médicament par les grossistes-répartiteurs vers l'étranger est interdite à compter de la publication de cette fiche d'information sur notre site (application de la loi de santé publique 2016-41 publiée au Journal Officiel le 27 janvier 2016 et des dispositions des articles L. 5121-30 et L.5124-17-3 du Code la Santé Publique). Cette mesure d'interdiction de vente en dehors du territoire national, ou aux distributeurs en gros à l'exportation, doit être appliquée et respectée jusqu'à la remise à disposition normale du médicament, permettant un approvisionnement continu et approprié du marché national.